



Restitution des Troisièmes Rencontres Nationales des Collecteurs de Déchets Sauvages

Réseau Déchets Sauvages (ReDeSa)

Sous la co-organisation d'ESTRAN Cité de la Mer

Les 12, 13 et 14 Octobre 2018 - DIEPPE

Salle ANGO - Syndicat Mixte du Port de Dieppe-

Table des matières

Synthèse des rencontres	4
Rétrospective	5
I. Premières Rencontres Nationales des Collecteurs de Déchets Sauvages - 2016, à Wimille-Wimereux.	5
II. Deuxièmes Rencontres Nationales des Collecteurs de Déchets Sauvages - 2017, à Marseille	5
3RNCDS : Vendredi 12 octobre- 10h00- 12h30	7
Sujet n°1 :	8
• Denis Blot	8
Description du « sale boulot »	8
Hierarchie des objets = hiérarchie sociale	8
Rappel historique sur la professionnalisation	9
Rationalisation du secteur des déchets	9
Qu'est-ce qu'une profession ?	10
• Thomas Hemberger – Directeur de l'association Nature Libre	12
Questionnements éthiques	12
• Aurélie FENGLER : Chef de projet- Métier de collecteur.	14
La perception du chantier d'insertion pour le grand public	14
Une qualification non connue	14
Pourquoi professionnaliser ?	14
Opération marketing ?	15
• Hervé Pighiera, Président de La Marchèterie	16
La valeur citoyenne du ramassage.	16
Quel est le rôle des associations ?	16
Sujet 2 : étude de cas de notre problématique régionale : « Comment les décharges créent des déchets sauvages ? »	18
Denis Blot, sociologue et maître de conférences à l'UPJV, introduit cette seconde séance plénière en prenant l'exemple de l'ouvrage intitulé « les villes invisibles », villes imaginaires de Calvino.	18
Laurent Colasse, SOS Mal de Seine, présente l'historique des décharges en distinguant les décharges littorales, terrestres et fluviales.	19

Annie Leroy, présidente d'Écologie Pour Le Havre, illustre les propos de Laurent avec la plus grande décharge côtière de France : la décharge côtière de Dollemard (Le Havre, 76).	21
SAMEDI 13 OCTOBRE- 9H00-13H00- Salle ANGO Dieppe-	23
Assemblée Générale Constitutive du ReDeSa	23
• BILAN MORAL 2018 :	24
▪ Point financier 2018 3RNCDS	26
• CONSEIL D'ADMINISTRATION DU ReDeSa	27
➤ ELECTION DES MEMBRES DU CA	28
➤ ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU ReDeSa	28
SAMEDI 13 OCTOBRE- 13H00-17h00- Salle ANGO Dieppe-	29
Sujet 1 : STRATEGIES DU RESEAU- 13h30-15h00	29
Samedi 13 octobre 2019-15h30-16h30 : Créer des outils communs	31
Présentation d'une plateforme collaborative au service des acteurs impliqués dans la réduction des déchets « sauvages »	31
- ESTRAN Cité de la mer- 9H00-11h30	35
Annexe 1 : liste des participants des 3RNCDS	36
Annexe 2 : comité de pilotage provisoire élu lors des 2RNCDS	38
Annexe 3 : Conseil d'Administration 2018/2019 !	39
Annexe 4 : contacts	40

Synthèse des rencontres

Après Wimille-Wimereux en 2016, Marseille en 2017, c'est sous le soleil normand que se sont déroulées les Troisièmes Rencontres Nationales des Collecteurs de Déchets Sauvages, les 12, 13 et 14 Octobre 2018, au sein de la Salle Ango, à Dieppe. Pour cette troisième édition, organisée par l'équipe de l'ESTRAN Cité de la Mer, les réflexions se sont centrées sur le statut des collecteurs de déchets sauvages. Les rencontres ont été inaugurées par les représentants du Réseau Déchets Sauvages, représentants et élus locaux et nationaux.

L'après-midi du Vendredi 12 Octobre 2019 a permis de commencer à saisir la thématique choisie cette année à savoir : « qui sont les collecteurs de déchets sauvages ? » par Denis Blot, maître de conférences et sociologue à l'Université de Picardie Jules Verne, émettant une analyse socio-anthropologique sur la question de la professionnalisation des collecteurs; Thomas Hemberger, représentant l'association Nature Libre, s'exprimant sur le basculement entre le bénévolat et la professionnalisation ; Aurélie Fengler, responsable du pôle environnement de l'association E.S.T.R.A.N. revient sur le métier de collecteur, ; M. Hervé Pighiera, président de la Marcheterie, s'exprimant sur la valeur citoyenne du ramassage et questionnant le rôle des associations. Un focus concernant la problématique régionale a été ensuite exploré : « comment les décharges créent-elles des déchets sauvages ? », par M. Laurent Colasse président de SOS Mal de Seine, présentant l'historique des décharges en distinguant les décharges littorales, terrestres et fluviales ; et Annie Leroy, présidente d'Écologie pour Le Havre, illustrant les propos de M. Colasse avec le plus grande décharge côtière de France : la décharge côtière de Dollemard (le Havre, Seine-Maritime). Cette première journée s'est poursuivie par la projection publique du film « Le Grand Saphir », à Dieppe Scène Nationale.

La journée du Samedi 13 Octobre 2019 était consacrée à l'Assemblée Générale constitutive du Réseau Déchets Sauvages où le nouveau CA et le bureau furent votés, le bilan moral et financier 2018, la définition du mode de gouvernance du ReDeSa. L'après-midi fut consacrée à une réflexion stratégique du réseau où l'échange avec la salle fut riche et fructueux. Ces échanges ont été suivis par la présentation d'une plateforme collaborative et d'une base de données de sciences participatives, par Mme Isabelle Poitou, directrice de l'association Mer-Terre.

L'événement s'est conclu par la réunion du bureau le dimanche matin avec la définition de la fonction des membres et les tâches à effectuer post-rencontres. Mesdames et Messieurs, le réseau poursuit sa route !

Rétrospective

Avant toute chose, nous vous proposons une brève rétrospective depuis que les Premières Rencontres Nationales des Collecteurs de Déchets Sauvages ont eu lieu en 2016.

I. Premières Rencontres Nationales des Collecteurs de Déchets Sauvages - 2016, à Wimille-Wimereux.

Organisateurs : Cette première rencontre nationale est initiée par M. Denis Blot, sociologue et maître de conférences à l'Université de Picardie Jules Verne, travaillant sur la problématique des déchets sauvages, et M. Thomas Hemberger représentant l'association Nature Libre. Tous deux ont travaillé **sur la place du collecteur de déchets sauvages dans la société.**

Objectif : Réunir les associations de collecteurs de déchets sauvages

Thématiques abordées:

- Retours d'expériences sur : la coordination des nettoyages effectués bénévolement et la valorisation des déchets collectés
- Songer à la co-construction du rôle du réseau, les objectifs de ce réseau, de la charte et de la gouvernance.

Conclusions de ces journées :

- Volonté de créer un réseau dans le but d'interpeller les institutions, la presse, les partenaires, etc...
- Volonté de créer des Deuxièmes Rencontres Nationales des Collecteurs de Déchets Sauvages
- Volonté de créer une charte de valeurs communes pouvant justifier de la création d'un réseau.

II. Deuxièmes Rencontres Nationales des Collecteurs de Déchets Sauvages - 2017, à Marseille

Organisateur : Association MerTerre (Mme Isabelle POITOU, directrice).

Objectifs : Réflexions sur la structuration du réseau des collecteurs de déchets sauvages

Thématiques abordées :

- Retours d'expériences
- La charte ReDeSa
- Comment valoriser les déchets sauvages ramassés, les valeurs et objectifs du réseau ; les outils collaboratifs et les connaissances dont les membres auraient besoin.

Conclusions de ces journées :

Deux visions du réseau distinctes :

- Un réseau de collecteurs offrant une interface pour nouer des partenariats extérieurs et divers avec l'accent mis sur la valeur marchande du déchet ramassé et sur les possibilités de solutions techniques pour faciliter le nettoyage des milieux naturels et les filières de valorisation.
- Un réseau de collecteurs attaché à questionner les relations homme/nature et les modes de production capitalistes générateurs de déchets.

L'événement s'est conclu par la mise en place d'un comité de pilotage provisoire¹ et la constitution de groupes de travail dédiés à la gouvernance, les outils, l'acquisition de données et l'organisation éventuelle d'une journée fédératrice de nettoyage.

Entre les deuxièmes et troisièmes rencontres, le comité de pilotage provisoire a fait un travail conséquent afin de faire vivre et exister ce réseau, permettant in fine d'organiser ces troisièmes rencontres nationales. Le Réseau Déchets Sauvages a été officiellement créé en tant que fédération (loi 1901). **Le Réseau Déchets Sauvages** est une coordination d'organisations à but non lucratif qui ramassent, collectent et étudient les déchets sauvages.

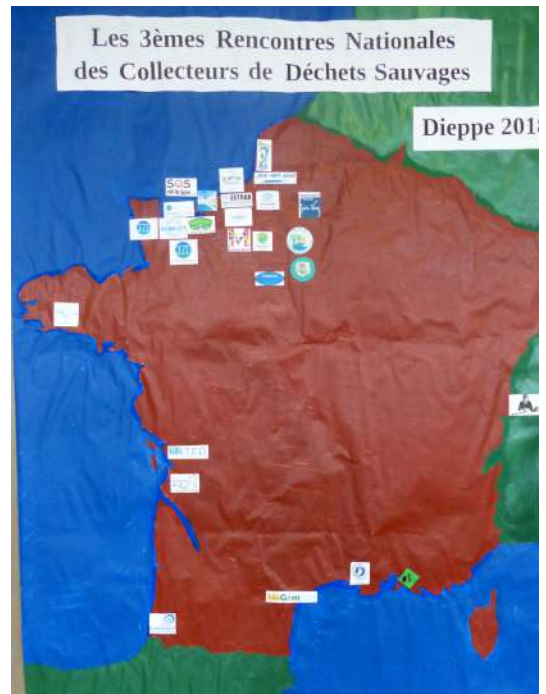
Vous trouverez en annexe 1 la liste des participants et personnes excusées pour les 3èmes Rencontres Nationales des Collecteurs de Déchets Sauvages



¹ Cf annexe 2.

3RNCDS : Vendredi 12 octobre- 10h00- 12h30

Les rencontres sont officiellement ouvertes par la diffusion du clip « **simple plastique** »² réalisé par M. Jérémie Stadler, FilmMaker Le Grand Saphir et Palana Environnement avec l'aide des associations 1 Déchet Par Jour / 1 Piece of Rubbish Clean my Calanques Déchet Zéro & Co. Team Malmousque Atelier Bleu - CPIE Côte Provençale Association l'Île Eau Pays salonnais en Transition Deronneprod Monsieur Mélo-DRI.



© ESTRAN Pôle Environnement

S'en suivirent les discours inaugurations et discours de remerciements :

- M. Hervé PIGHIERA, secrétaire général du ReDeSa,
- M. Jean-Christophe LEMAIRE, Vice-Président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe, Conseiller Départemental titulaire,
- Mme Aurélie FENGLER, responsable du Pôle Environnement de l'association E.S.T.R.A.N,
- M. Frédéric WEISZ, maire adjoint de la ville de Dieppe et vice-président de l'Agglomération Dieppe-Maritime,
- M. Nicolas LANGLOIS, maire de la ville de Dieppe,
- M. Sébastien JUMEL, député de la Seine Maritime,
- Mme Bénédicte JENOT, chargée de mission au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

L'ensemble des discours inaugurations et de remerciements émis par les représentants locaux et nationaux, cités précédemment, sont disponibles sur la page Facebook du ReDeSa « Réseau Déchets Sauvages »³

² Clip « Simple plastique » disponible sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=Q6SOnPC44FQ>

³ <https://www.facebook.com/reseaudchetssauvages/videos/>

Sujet n°1 :

- Denis Blot

Denis Blot introduit d'un point de vue sociologique la question de la professionnalisation des collecteurs. Il s'agit ici d'une description de notre société, non pas une prise de position.

Description du « sale boulot »

Le « sale boulot » désigne les tâches qui sont plus dégradantes que les autres tâches. Dans chaque structure sociale, il existe une part de « sale boulot ». Ce « sale boulot », c'est le plus dur, le plus dégradant, le moins reconnu, le moins rémunéré souvent, quelque chose que personne ne veut faire par rapport aux autres tâches. À l'exemple des vidangeurs, des éboueurs,... (les métiers souvent les moins prestigieux / tout en haut : les médecins). Autres exemples : les femmes de ménage, les aides-soignants etc. Dans le cadre domestique : les travaux les plus ingrats sont désignés comme du « sale boulot ». Dans la répartition des tâches domestiques, ce sont plutôt les femmes qui font le sale boulot par rapport aux autres.

Généralement ces travaux sont ceux qui ont un rapport avec la saleté, les déchets et les substances contaminantes.



© ESTRAN Pôle Environnement

Hiérarchie des objets = hiérarchie sociale

Hiérarchie des objets : les objets nobles / les objets ignobles, les détritrus, qui n'ont pas de valeur, la saleté.

- Ceux qui s'occupent des objets avec une certaine valeur ont des postes et des statuts plus prestigieux. La proximité avec les déchets est quelque chose de dégradant.
- Comment regarde-t-on les personnes qui font les poubelles/ celles qui font la manche (position basse) ?
- Qu'est-ce qu'on trouve par terre dans nos villes ? On trouve des gens, et également des déchets. La proximité avec le déchet est significative et nous informe de leur situation dans la société.

Rappel historique sur la professionnalisation

Généralement, le traitement des déchets est laissé à ceux qui ne peuvent rien faire d'autres, ceux qui sont considérés (par la société) comme des marginaux. C'était le cas des biffins au Moyen-Age et jusqu'à la fin du 19^e siècle (ils cherchaient les chiffons qu'ils pouvaient ensuite revendre ou les excréments pour les champs), les boueux (qui sont ensuite devenus les éboueurs)/ les chiffonniers. Aujourd'hui, ça n'a pas disparu, on les retrouve dans nos sociétés modernes : les chiffonniers du Caire par exemple. Avec l'apparition des poubelles à la fin 19^e, il se passe quelque chose : on invente à la fois les déchets urbains, la poubelle et la profession d'éboueur. Les éboueurs sont devenus peu à peu des professionnels.

Rationalisation du secteur des déchets

Nous avons une multiplication de catégories pour désigner les déchets, la liste d'acronymes est longue (DEA, VHU, OMR, DIB, FFOM, D3E,...). S'il y a tant de catégories, c'est qu'il y a des professionnels qui s'occupent de chacune de ces catégories. La professionnalisation dans ce secteur est aujourd'hui très poussée et nécessite alors des compétences spécialisées autour de chacune de ces matières.

Les déchets sauvages

Il y a encore quatre ou cinq ans, le terme « déchet sauvage » en lui-même existait mais n'était pas utilisé. Un débat existe sur la dénomination qui prouve que ce monde n'est pas encore rationalisé. Le secteur est émergent. Ce n'est pas étonnant qu'il n'y ait pas encore de professionnalisation. Le déchet sauvage, c'est l'objet du « sale boulot » de l'ensemble de la société. C'est comme si la société se débarrassait de ces déchets comme d'habitude. Puis, il y a des déchets sauvages, et ceux qui les ramassent font le « sale boulot ». Comment appelle-t-on ceux qui s'occupent des déchets sauvages ? : là-encore, nous avons eu de nombreux débats : des collecteurs, traqueurs, ramasseurs, glaneurs, nettoyeurs => plusieurs dénominations existent mais aucune ne correspond à une profession.

Statut social des gens qui vont ramasser :

- des bénévoles : ne sont pas des professionnels, font ça gratuitement = rémunération symbolique, pour la bonne cause, au nom de la nature.
- des enfants : mobilisation très importante (opération « Nettoyons la Nature » de Leclerc) car prétexte à l'éducation à l'environnement. Si on autorise les enfants à ramasser, c'est bien que l'on considère que la collecte des déchets ne constitue pas un vrai travail car sinon ça serait interdit (forme d'esclavage moderne des enfants) ?

- des personnes n'ayant pas ou plus de professions reconnus : accidents de parcours, chômage etc. L'objectif n'est pas de les professionnaliser dans le secteur mais de leur donner les moyens de se réinsérer, leur permettre de regagner la société. Alors qu'ils ont une fonction essentielle : prendre la part du « sale boulot. ». Notons ainsi l'action de recyclage des déchets.

Collecter les déchets sauvages, c'est du travail mais ce n'est pas une profession. Nous, collecteurs fédérés, notre travail est double. En nommant les déchets sauvages, on fait aussi un travail sur la société, sur l'organisation sociale !

Qu'est-ce qu'une profession ?

Un travail n'est pas forcément une profession. Une profession se définit suivant trois composantes :

- des compétences spécifiques qui n'existent pas ailleurs. Ex : dentiste (validation par l'université etc.)
- une dénomination, une composante identitaire : pour eux-mêmes, forme un groupe qui se reconnaît en tant que groupe + reconnu par l'ensemble de la société. Partagé par les pairs et par les autres qui les reconnaissent.
- un emploi qui permet de gagner sa vie *via* une rémunération.

Parfois il y a une disjonction. Par exemple, des gens se pensent comme « hommes d'entretien » mais sur leur fiche de poste ils sont « agents techniques » : il y a un décalage entre comment ils se pensent et comment la société ou l'institution les pense. Il y a généralement une relation entre les compétences spécifiques et la composante identitaire. C'est parce que des gens savent faire des choses très particulières qu'on les reconnaît comme professionnels (ex : dentistes et pharmaciens).

Exemple : pour les éboueurs, on est passé d'une collecte manuelle des déchets (ramasser les containers et vider les déchets dans une benne, métier très dur physiquement) à une collecte mécanisée (simplification). Puis avec l'apparition du tri, on est revenu à un travail un peu plus manuel : apporter un sac de tri pour aller jeter dans un container. Cela a valorisé le travail des éboueurs car il faut reconnaître et distinguer les déchets triés ou non. On a dû les former, leur apporter une compétence particulière.

Une augmentation de la technicité augmente la reconnaissance et apporte aussi de la fierté au travail. Les gens sont satisfaits car ils ont plus de compétences, ces compétences sont plus rares et ils se sentent mieux reconnus. On valorise alors le travail. Avec cette technicité accrue, le travail prend du sens pour les gens, ils savent pourquoi ils font un travail, ils savent que c'est important de le faire et qu'ils ont un rôle social reconnu.

Conclusion

Pour les travailleurs des déchets sauvages, c'est par le développement de compétences spécifiques, notamment une connaissance des milieux et le développement de collectes respectueuses de l'environnement et/ou le développement de connaissances en termes de prévention, de communication auprès des publics par la mise en place de collecte raisonnée (implique beaucoup plus de technicité que juste ramasser). C'est par ce surcroît de connaissances que le travail pourra être connu, peut-être un jour comme une profession.

Echanges avec la salle

- Question sur le travail des enfants : il s'agit de sensibilisation. Il serait peut-être possible de les sensibiliser sans les faire travailler.
- Les sensibiliser, c'est une évidence. Mais il faudrait établir un code de conduite pour encadrer les autres.
- Pour la sensibilisation des enfants, il existe les aires marines pédagogiques. Cela doit rester une démarche pédagogique.
- Certaines écoles refusent de participer aux opérations Leclerc.
- Danger de se satisfaire du nettoyage.
- Notion de financement. On ne sait pas bien ce qui est collecté, où, quand, combien => les collectes coûtent (l'après-collecte est long !).

- **Thomas Hemberger – Directeur de l’association Nature Libre**

Thomas propose une étude de cas révélant le basculement du statut-bénévole vers la professionnalisation.



© ESTRAN Pôle Environnement

Une association, malgré son statut, est régie par les mêmes obligations (fiscales, administratives, etc.). Depuis 10 ans : Nature Libre réalise du pur bénévolat via le nettoyage de plage. La problématique des déchets étant de plus en plus médiatisée, les sollicitations sont donc de plus en plus nombreuses. De la simple collecte des déchets, l’association a commencé à mener des actions éducatives et des travaux d’accompagnement des collectivités territoriales. Prenons pour exemple la duplication du programme Riverine input de Surfrider Foundation Europe. Tout ceci demande de l’engagement (énergie, financement) et illustre la limite du bénévolat. Thomas ne sait pas s’il pourra continuer son activité d’ici un an car la question du financement se pose. Son bénévolat a ses limites, que faire ?

Très peu d’associations dans le secteur des déchets sauvages ont du personnel salarié (à l’image des collecteurs présents dans la salle). Or, le travail effectué par les associations est conséquent et le complément des bénévoles est donc important. Mais la bonne volonté a ses limites, si nous voulons continuer à bénéficier du travail des bénévoles, il faut aussi leur donner les moyens.

Questionnements éthiques

- ⇒ Se tourner vers davantage de financements publics : oui mais comment garder son indépendance ?
 - Les dossiers de demande de subvention trop lourds si on n’a pas l’ingénierie ni les personnes en capacité d’y répondre.
 - Les subventions publiques sont de moins en moins faciles à obtenir.
 - Justifier le fait de nettoyer la « merde » que nos sociétés produisent pour avoir quelques pécules est incohérent.
- ⇒ Faut-il se tourner vers le mécénat, les financements privés => comment rester libre et indépendant ?
 - Avec le risque d’être diabolisé si le logo d’un privé apparaît.
- ⇒ Doit-on alors limiter notre champ d’action (faire que du nettoyage, de la collecte) ?

- Frustration de ne pas pouvoir répondre aux sollicitations alors que la capacité de valoriser notre travail existe.

Le réseau pourrait être ce facilitateur pour pouvoir faire vivre nos structures.

Echanges avec la salle

- On n'a pas le choix, il faut passer par le côté économique ! Le diable n'est pas toujours où on croit => faire appel au privé pour nous aider à réaliser une mission est possible, on peut apporter des choses aux entreprises privées, tout en évitant le green-washing...

- 1 journée de nettoyage coûte 1500 euros, 10 euros par personne et par heure. C'est un combat pour nos enfants, il ne faut pas céder.

- Il ne s'agit pas de diaboliser ceux qui font appel à ces financements. Dans chaque association qui compose le réseau, chacun fait ce qu'il veut. Mais comment rester indépendant des intérêts privés si on les accepte ?

- L'association Ecologie pour le Havre, membre du FNE, ne demande aucune subvention et ne reçoit aucune subvention. Grâce à un avocat de FNE, ils mènent des actions en justice. Quand ils gagnent, ils partagent, quand ils perdent, c'est FNE qui paie. Mais, jusqu'à présent, ils ont toujours gagné et ça permet de les financer. Ils vont au tribunal assez souvent et la DREAL est content qu'ils y aillent !

- **Aurélie FENGLER : Chef de projet- Métier de collecteur.**

Aurélie présente en quelques mots l'ESTRAN Cité de la Mer et introduit ce qu'est le métier de collecteur, la perception du chantier d'insertion par le grand public, une qualification non reconnue, et pose la question de tendre vers la professionnalisation.

La perception du chantier d'insertion pour le grand public

L'ESTRAN a fait le choix d'employer des agents côtiers depuis 2008 en partenariat avec les communes et les institutions pour la collecte des déchets sauvages sur les plages. L'ESTRAN emploie dix personnes en chantier d'insertion et quatre CDI, encadrants techniques pour réaliser cette mission. Aurélie FENGLER rappelle que le métier d'agent côtier n'est toujours pas référencé à l'AFPA. Collecter les déchets dans la rue est un métier alors que collecter les déchets dans la nature n'en est pas un. Cela veut-il dire que cela n'est pas un « vrai » travail ?



© ESTRAN Pôle Environnement

Une qualification non connue

Comment faire pour que les personnes qui travaillent pendant un an et demi puissent sortir avec une certification de leurs acquis en matière d'environnement et de gestion des déchets ? Un Certificat de Qualification Professionnelle ? Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) est délivré par les branches professionnelles pour répondre aux besoins d'entreprises. Quelle branche va développer une certification liée à la gestion des déchets dans la nature ?

Pourquoi professionnaliser ?

Professionnaliser la collecte de déchets sauvages, c'est certes mettre la lumière sur l'humain derrière le déchet, c'est reconnaître que ce travail a une véritable valeur pour les personnes qui le pratiquent et reconnaître qu'il a une utilité économique et sociale. Professionnaliser, c'est amener une régularité des collectes dans la nature et canaliser la pollution des déchets sauvages.

Opération marketing ?

Aujourd'hui, le déchet oublié relève soit du bénévolat soit des pouvoirs publics. Alors les actions bénévoles, c'est se résigner à raisonner « pollueur-ramasseur », c'est renvoyer le citoyen à sa consommation. C'est considérer que la pollution n'est qu'incivilité et dédouaner les autres de leurs responsabilités. Il est bien moins coûteux pour les industries du plastique de déplacer le problème vers les consommateurs que de modifier leurs pratiques de production et d'emballages. Certaines industries sont prêtes à sponsoriser des associations pour utiliser les ramassages bénévoles comme une opération marketing dont la seule et unique finalité est de les narcissiser. Car trouver une filière pour ces déchets, trouver une manière de les commercialiser a de la valeur, mais pour le travail de ramassage, il est hors de question de financer ! Comment avancer entre deux eaux : entre les politiques publiques qui incitent à la réutilisation sans pour autant oser lancer le pavé dans la mare et l'industrie du plastique qui n'a pas d'autre intérêt que le tout jetable ? Quelle force de proposition sera le ReDeSa ? Mme Aurélie FENGLER explique que ce réseau est l'occasion d'annoncer un mouvement.

- **Hervé Pighiera, Président de La Marchèterie**

La valeur citoyenne du ramassage.

Hervé PIGHIERA rappelle que la problématique des déchets sauvages est une problématique sociétale et économique. Décider un jour de ramasser un déchet qui n'est pas le sien devient un acte citoyen et par extension un acte politique, un acte lié à la vie dans la société et aux citoyens qui la composent.



© ESTRAN Pôle Environnement

Quel est le rôle des associations ?

Les associations ont un rôle d'accompagnement sur le changement de prise de conscience du citoyen. Ramasser un déchet est un premier acte de valorisation citoyenne pour faire avancer les personnes sur leur prise de conscience sur leur mode de consommation et donc sur leur vie personnelle et place au cœur de la citoyenneté. Les associations interviennent pour expliquer à la personne qui ramasse, pour aider à remettre en question le système socio politico-économique en place. Faire évoluer un individu sur sa prise de conscience, réfléchir sur le changement de mentalité prend du temps- La sensibilisation faite par les associations est nécessaire d'où l'importance de constituer un réseau pour réunir nos expériences sur la problématique des déchets sauvages.

Un système qui met le citoyen au cœur du problème et en même temps au cœur de la solution.

Hervé PIGHIERA rappelle que le problème de la gestion industrielle n'est jamais évoqué. Nous mettons en avant « de fausses bonnes solutions », nous utilisons des termes galvaudés « recyclage » au lieu de « décyclage », économie circulaire... Nous misons sur la solution écologique du « zéro carbone » qui résoudra tout : voitures électriques, parcs éoliens et énergie nucléaire. La Théorie du zéro carbone est fausse. **Le choc des chiffres** : On culpabilise le citoyen alors que ces solutions ne changeront rien et pour cela nous utilisons des centaines de chiffres chaque année dont on ne connaît ni la provenance ni la véracité. On ne doit plus parler en chiffres mais en échelle de gravité. Le vrai rôle des associations est d'amener le citoyen sur une vision moins individualiste de la société. Ne pas apporter la bonne conscience mais proposer une valeur citoyenne collective : pour cela, il s'agit d'être honnête avec le citoyen. Arrêter de lui mentir. L'impact des actions individuelles minimalistes ne changera rien.

Hervé PIGHIERA raconte la légende du colibri :

« Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés et atterrés observaient, impuissants, le désastre. Seul le petit colibri s'active, allant chercher quelques gouttes d'eau dans son bec pour les jeter sur le feu. Au bout d'un moment, le tatou, agacé par ses agissements dérisoires, lui dit : « Colibri ! Tu n'es pas fou ? Tu crois que c'est avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ? » « Je le sais, répond le colibri, mais je fais ma part ». (Pierre RABHI).

Le colibri s'il est tout seul, il va s'épuiser. Notons la bonne conscience personnelle individuelle mais la forêt brûle entièrement malgré tout. Comment amener le citoyen sur une vision moins individualiste de la citoyenneté ? Il faut considérer notre lutte comme un maillon dans un système mondial : la convergence des luttes ? Faire émerger dans un mouvement commun des luttes différentes (mais proches). Il faut trouver un moyen d'ouvrir et d'élargir le débat vers une vision collective et ne pas banaliser le citoyen au rôle de simple consommateur.

Comment changer et reconstruire le système ? Système qui trouve toujours le moyen de contourner et s'approprier nos actions et notre bonne volonté pour continuer à produire des déchets. Utilisons les déchets comme un mode de revendication différent, un acte politique bien présent. Exemple « déposer tous nos déchets collectés devant le siège des entreprises et des institutions ».

Echanges avec la salle :

- Au lieu de parler de chiffres, on doit parler de nombre de déchets/km !
- On pense que le rôle des associations est toujours dans la production de données. À l'exemple des cotons-tige afin de montrer que l'assainissement en France est très mal réalisé.

Sujet 2 : étude de cas de notre problématique régionale : « Comment les décharges créent des déchets sauvages ? »

Denis Blot, sociologue et maître de conférences à l'UPJV, introduit cette seconde séance plénière en prenant l'exemple de l'ouvrage intitulé « les villes invisibles », villes imaginaires de Calvino.

Les habitants de la ville de Léonie attendent avec impatience les éboueurs parce que ces derniers évacuent le passé et leur permettent d'acquérir de nouvelles choses, d'avoir un avenir. Ci-après un extrait de ce fameux Calvino, nous vous invitons chaleureusement à le lire, source de nombreuses réflexions :

« La ville de Léonie se refait elle-même tous les jours : chaque matin la population se réveille dans des draps frais, elle se lave avec des savonnettes tout juste sorties de leur enveloppe, elle passe des peignoirs flambants neufs, elle prend dans le réfrigérateur le plus perfectionné des pots de lait inentamés, écoutant les dernières rengaines avec un poste dernier modèle. Sur les trottoirs, enfermés dans des sacs de plastique bien propres, les restes de la Léonie de la veille attendent la voiture du nettoyage. Non seulement les tubes de dentifrice aplatis, les ampoules mortes, les journaux, les conditionnements, les matériaux d'emballage, mais aussi les chauffe-bains, les encyclopédies, les pianos, les services de porcelaine : plutôt qu'aux choses qui chaque jour sont fabriquées, mises en vente et achetées, l'opulence de Léonie KO mesure à celles qui chaque jour sont mises au rebut pour faire place à de nouvelles. Au point qu'on se demande si la véritable passion de Léonie est vraiment, comme ils disent, le plaisir des choses neuves et différentes, ou si ce n'est pas plutôt l'expulsion, l'éloignement, la séparation d'avec une impureté récurrente. Il est certain que les éboueurs sont reçus comme des anges, et leur mission qui consiste à enlever les restes de l'existence de la veille est entourée de respect silencieux, comme un rite qui inspire la dévotion, ou peut-être simplement que personne ne veut plus penser à rien de ce qui a été mis au rebut. Où les éboueurs portent chaque jour leurs changements, personne ne se le demande : hors de la ville, c'est sûr : mais chaque année la ville grandit, et les immondices doivent reculer encore ; l'importance de la production augmente et les tas s'élèvent, se stratifient, se déploient sur un périmètre plus vaste. Ajoute à cela que plus l'industrie de Léonie excelle à fabriquer de nouveaux matériaux, plus les ordures améliorent leur substance, résistent au temps, aux intempéries, aux fermentations et aux combustions. C'est une forteresse de résidus indestructibles qui entoure Léonie, la domine de tous côtés, tel un théâtre de montagnes.

Voici maintenant le résultat : plus Léonie expulse de marchandises, plus elle en accumule ; les écailles de son passé se soudent ensemble et font une cuirasse qu'on ne peut plus enlever ; en se renouvelant chaque jour, la ville se conserve toute dans cette seule forme définitive : celle des ordures de la veille, qui s'entassent sur les ordures des jours d'avant et de tous les jours, années, lustres de son passé.

Le déjet de Léonie envahirait peu à peu le monde, si sur la décharge sans fin ne pressait, au-delà des frontières de Léonie, est-il couvert de cratères d'ordures, chacun avec au centre une métropole en éruption ininterrompue. Les confins entre villes étrangères ou ennemies sont ainsi des bastions

infects où les débris de l'une et de l'autre se soutiennent réciproquement, se menacent et se mélangent.

Plus l'altitude grandit, plus pèse le danger d'éboulement : il suffit qu'un pot de lait, un vieux pneu, une fiasque dépaillée roule du côté de Léonie, et une avalanche de chaussures dépareillées, de calendriers d'années passées, de fleurs desséchées submergera la ville sous son propre passé qu'elle tentait en vain de repousser, mêlé à celui des villes limitrophes, enfin nettoyées : un cataclysme nivellera la sortie chaîne de montagnes, effacera toute trace de la métropole sans cesse habillée de neuf. Déjà des villes sont prêtes dans le voisinage avec leurs rouleaux compresseurs pour aplanir le sol, s'étendre sur le nouveau territoire, s'agrandir elles-mêmes, rejeter plus loin de nouvelles ordures. » - **Léonie, Chapitre 7 , les villes continues 1, Calvino.**

Le monde est envahi du passé, passé représenté par nos déchets. Le 15 Mars 2017, en Éthiopie, une montagne de déchets s'est écroulée, a enseveli un quartier, il y eut 110 morts. La métaphore est actuelle : nous croulons sous les déchets.

Laurent Colasse, SOS Mal de Seine, présente l'historique des décharges en distinguant les décharges littorales, terrestres et fluviales.



© ESTRAN Pôle Environnement

Laurent témoigne : « Les décharges fermées dans les années 1998. On y jetait tout, les télé (coup de fusils pour coutume). Voilà ce que j'ai connu dans mon adolescence. Je me suis vite posé la question : que sont devenues ces décharges que je connais un peu partout dans ma région ? Que sont-elles devenues ? Il existe 36 000 décharges terrestres, fluviales ou côtières en France.

J'ai réclamé un inventaire national public de ces anciennes décharges avec Robin des bois. L'eau continue à ruisseler dans ces décharges, cette eau chargée en polluants va polluer le village. Il y a eu des actions réalisées sur les décharges pour les cacher : exemple la décharges de Caen (Cf INA « La France Défigurée »). Dans les années 70, ils ont interviewé les gens, on a souhaité embellir les choses : devenue « la colline aux oiseaux » de Caen. Ce qu'il y a en dessous, c'est une ancienne décharge, tout comme la butte Montmartre. »

Laurent poursuit en prenant l'exemple des décharges fluviales en Ile-de-France où l'on avait cette habitude ancestrale de laisser les déchets ainsi. « L'association OSE fait un travail exceptionnel vis-à-vis des personnes vivant là-bas. On a un historique des décharges fluviales en Ile-de-France : exemple l'île fleurie⁴. En 2018, avec Jonathan de l'association Sea-Mer, on a vu énormément de déchets arriver. En amont, nous sommes tombés sur l'ancienne décharge fluviale, face au barrage et écluses de VNF, presque île de Guernes (Yvelines - 78). VNF finance « Septième Continent » mais sont incapables de gérer leur espace. Ils se dorment leur blason. Quant aux décharges fluviales en Seine Normande : les industriels du Havre avaient l'habitude de stocker dans l'estuaire leurs déchets industriels. L'eau rentre dans ces poches de décharges créant une pollution de métaux lourds etc. Robins des bois ce qu'ils ont pu créer avec le Grenelle de l'environnement, c'est la bible à savoir l'inventaire de ces décharges en question ! Les jeunes auront la capacité à acheter un terrain sans savoir qu'il y a une ancienne décharge à côté, c'est honteux, il doit y avoir une base publique afin de savoir et connaître cela. Nous faisons pression pour avoir cette base de données. Dans l'estuaire de la Seine, la situation s'est un petit peu améliorée depuis les années 2000. À nuancer, cela fait tout de même tâche dans le paysage avec une décharge immense concernant l'agglomération du Havre. Toutes les décharges côtières en Seine-Maritime, la liste existe (*cf tableau proposé dans le powerpoint de Laurent*). Il n'y a pas que la décharge côtière de Dollemard. Criel-sur-mer par exemple ! ». Laurent conclue ainsi : « On a la même chose en Angleterre. Pauvre Manche. », en passant la parole à Annie Leroy.

⁴ 1972 - L'île fleurie dans « La France défigurée » est un magazine télévisé relatif à la protection de l'environnement en France, diffusé de 1971 à Mai 1977 sur la Première chaîne de l'ORTF puis sur TF1 - <http://www.ina.fr/video/CAF93027578/l-ile-fleurie-video.html>

Annie Leroy, présidente d'Écologie Pour Le Havre, illustre les propos de Laurent avec la plus grande décharge côtière de France : la décharge côtière de Dollemard (Le Havre, 76).

Annie nous informe ainsi : « La décharge côtière de Dollemard, c'est plutôt les décharges côtières de dollemard sur 1km. Après la guerre, il a fallu reconstruire la ville du Havre. On l'a fait sur ces déchets, en préconisant qu'ils consolidaient la falaise... En volume, en tonne, l'estimation est faite 400 000 tonnes... Nous ne sommes pas capables véritablement de quantifier. La mairie du Havre : notons la création d'un groupement d'intérêt économique pour utiliser ce que l'on appelle la fosse de dollemard. La municipalité a essayé d'interrompre le déversement de ces déchets sur ces falaises. Quatre sociétés bien connues. L'intérêt était de déposer ces déchets dans ces décharges au bord de la falaise et économiser le fait d'aller à un centre d'enfouissement technique. S'en suivent les éboulements dans les années 95. Là, on a une pré-falaise. Sur 1 Km de long, on a de nombreux déversements, du BTP, plastique, tissu, ordures ménagères, moteurs, bidons... Cet été par exemple, les galets étaient de couleur orange, du fait de bidons jetés puis crevés.

On retrouve des bouchons en plastique, il y avait une brasserie sur le havre qui disait « rapportez les bouteilles avec les bouchons ». Jonathan de l'association Sea-Mer s'amuse à les ramasser, une pollution extrêmement importante. Notons également les sédiments dragués analysés dans le port du Havre, qui sont clapés, déchargés en mer, tout près de Dollemard. Annie a suggéré à la DDTM quand ils sortent un saut de sédiments, qu'ils en fassent un deuxième pour analyser les micros-plastique. Le collectif d'associations est ainsi créé.



© ESTRAN Pôle Environnement

Non, il ne s'agit pas de gratter la falaise, mais d'évacuer cette pré-falaise, ce talus. Les travaux ne pourront commencer qu'en 2020 si l'appel d'offre est concluant, si on a les procédés techniques nécessaires. Cela a un coût conséquent. Prenons l'exemple de la décharge de Lingreville dans la Manche, pour 12 000 tonnes de déchets ôtés, cela a coûté 1 560 000 d'euros. On ne peut pas demander ça à une commune comme Le Havre pour parvenir au résultat. Enlever les déchets c'est une chose, mais on les met où ? DGA a éventuellement répondu à l'appel à projet, mais quand on voit les réponses : passer par la mer, passer par la terre pour les récupérer, c'est un casse-tête.

On passera le relai au prochain écologiste havrais, les entreprises sont identifiées, une douzaine de plaintes ont été déposées et tout est resté sous les coudes du procureur. D'où l'intérêt du ministère de prendre en compte des enjeux environnementaux au niveau de la justice. » Annie prend soin de conclure sur l'intérêt d'une fédération forte !

Questions, réflexions et mises en garde :

- Au niveau étranger : exemple Saïda au Liban. une partie des déchets ont été évacués par suez. À la demande des libanais, ils ont réussi à faire quelque chose de titanesque.
- Grâce au réseau de Lionel de l'association ANSEL sur Facebook avec nos amis anglais : carte des anciennes décharges côtières en Angleterre où l'on retrouve le même problème que Dollemard. C'est effrayant pour notre Manche, pour la culture des moules etc. On ne peut pas se taire. Notre rôle d'écologiste, est de le dire aux gens ! On ne peut pas se voiler la face.
- Est-ce que l'ademe a un programme ? question de Fabrice, de l'association TEO. A priori, la réponse est non selon le ministère et le département seine-maritime en présence.
- Laurent : « Je me bats contre les gens qui nous font de la science fiction, recycler les déchets océaniques est impossible. Ces déchets seront évacués et enfouis ensuite. »
- Denis : « Ces déchets sont où si ce n'est dans la nature, où autrement ? On ne sait pas quoi en faire ? L'antarctique est peut être la solution ! Évidemment non, mais la solution est d'arrêter de produire des déchets.
- Laurent : attention à l'eau, Le contact avec l'eau est à tout prix à éviter. Ça devrait être une religion l'eau.



SAMEDI 13 OCTOBRE- 9H00-13H00- Salle ANGO Dieppe-

Assemblée Générale Constitutive du ReDeSa

- **Rappel sur l'AG constitutive :**



© ESTRAN Pôle Environnement

L'**assemblée générale constitutive** du ReDeSa est la réunion de toutes les personnes susceptibles d'en devenir membres. Comme son nom l'indique, son objet est de constituer la future association.

Cette AG constitutive permet d'associer un maximum de gens à la constitution de l'association. Cela permet donc aussi d'avoir dès le départ un nombre minimal d'adhérents, qui peuvent participer aux choix fondamentaux concernant la future association.

Toutes les personnes présentes ont le droit de vote.

Etaient présents :

1. PUREMAR – Benoît QUEMAR
2. SOS MAL DE SEINE-Laurent COLASSE
3. NATURE LIBRE- Thomas HEMBERGER
4. MerTerre- Isabelle POITOU
5. UJVP-Denis BLOT
6. ReDeSa- Marie SINGER
7. ReDeSa-Julie DÉSSERT
8. La Marcheterie- HERVE PIGHIERA
9. OSE- Adeline GERITSEN
10. TEO LA ROCHELLE- Fabrice FAURRE
11. ECOLOGIE pour le Havre- Annie LEROY
12. ART I COULOUR –Sophie HELENE

13. SEA MER ASSO-Jonathan HENICHART
14. OCEANOPLASTIC-Patrick FABRE
15. ANSEL-Lionel LUCAS
16. ENVIRONAT-Jérôme BONCHE
17. HAMMERDIRT-Roger ERISMANN
18. SURFRIDER FOUNDATION EUROPE-Marseille- Jennifer POUMEY
19. SURFRIDER FOUNDATION EUROPE-Biarritz-Antoine BRUGE
20. ESTRAN Pôle Environnement-Sophie LEBRUN
21. ESTRAN Pôle Environnement—Aurélie FENGLER
22. ESTRAN Pôle Environnement- Fabrice BOUCHER
23. ESTRAN – Pascal AUBERT

- BILAN MORAL 2018 :

Présentation : HERVE PIGHIERA, secrétaire général du ReDeSa et représentant légal.

La fédération d'organisations à but non lucratif ReDeSa a été inscrite au registre le 12/02/18



© ESTRAN Pôle Environnement

Bureau actuel :

Le secrétaire : HERVE PIGHIERA

Le trésorier : Julie DESERT

Le **comité de pilotage bénévole** mis en place en septembre 2017 pour assurer la gestion du ReDeSa entre les associations du « nord de la Loire » et du « sud de la Loire » et l'organisation des 3RNCDS entre septembre 2017 et octobre 2018 :

- Mer Terre- Isabelle POITOU et Marie SINGER – MARSEILLE (13)
- OSE -Adeline GERITSEN - PARIS (75)
- ESTRAN- Aurélie FENGLER et Sophie LEBRUN- DIEPPE (76)
- Université de Picardie Jules Verne -Denis BLOT- AMIENS (80) / Julie DESERT-BIARRITZ (64)

- SURFRIDER FOUNDATION EUROPE - Jennifer POUMEY-MARSEILLE (13)
- SURFRIDER FOUNDATION EUROPE Cristina BARREAU et Antoine BRUGE - BIARRITZ (64)
- Nature Libre- THOMAS HEMBERGER- BOULOGNE-SUR-MER (62)
- la Marcheterie. -HERVE PIGHIERA- AIX-EN-PROVENCE-(13)

• **Les critères d'Adhésion au ReDeSa :**

- Les associations de collecteurs de déchets, des personnes morales ou physiques ayant adhéré à la charte rédigée en 2017 (CF annexe)
- But non lucratif : les associations adhérentes ne peuvent pas avoir d'intérêt commercial pour servir les intérêts commerciaux d'entreprises de décyclage ou de valorisation des déchets.
- Les citoyens (non adhérents à une association de collecteurs de déchets) peuvent intégrer le comité d'éthique.

Echanges avec la salle :



© ESTRAN Pôle Environnement

- Pourquoi se mettre en réseau ?

Laurent COLASSE (SOS Mal de Seine) exprime sa méfiance vis-à-vis du terme « fédération ». Une fédération implique un interlocuteur unique. Faut-il y voir un intérêt pour le ministère d'orienter le réseau pour avoir un interlocuteur associatif unique et réaliser une main mise sur ce réseau ?

Réponse du COPIL :

Vis-à-vis du ministère : Le positionnement du ReDeSa vis-à-vis du ministère est que l'on n'est pas obligé d'accepter toutes les attentes du Ministère. Le ReDesA est créé pour réunir les associations au service d'une cause. Le réseau doit être une coordination pour le partage des connaissances et des actions communes de sensibilisation. Ce réseau a été créé pour les collecteurs, savoir ce que le Ministère attend de nous n'est pas notre centre d'intérêt pour le moment.

I interlocuteur unique : Il n'est pas prévu d'instaurer une hiérarchie au sein de ce réseau et d'avoir un seul représentant du ReDeSa au niveau national.

CEDRE et ADEME compétents pour les appels à projets pour les données.

La force de ce réseau doit résider dans sa diversité et les compétences de ses adhérents.

- *Quel est le rôle du réseau : technique ou une force politique ?*

Denis BLOT (REDESA) : Nous avons un rôle technique mais il faudra que nous ayons un rôle politique à terme.

Annie LEROY (Ecologie pour le Havre) : nous faisons trop de focus sur le ramassage de déchets, notre rôle est avant tout un rôle de veille afin de dénoncer pour réduire la proportion de déchets sauvages dans la nature.

▪ **Point financier 2018 3RNCDS**

Présentation : Julie DESERT, trésorière du ReDeSa

Julie DESERT explique qu'elle est trésorière depuis le 12/02/18 et qu'elle n'est pas responsable de la gestion de trésorerie avant cette date. Elle souhaite une totale transparence dans le budget et le bilan financier.

A ce jour, les subventions allouées sont les suivantes :

- Aide Région Normandie pour les 3RNCDS : 4500 €
- Aide Département de Seine-Maritime pour les 3RNCDS : 800 €
- Aide Ministère pour la création du réseau et la création d'une campagne nationale à venir : 17 000 €

Julie explique que les participants aux 3RNCDS seront remboursés de leurs frais de déplacement et/ou hébergements, comme convenu (facture et justificatif). Notons la mise en place d'Hello Asso permettant de gérer l'ensemble de nos adhésions et dons. Une campagne de dons avait été mise en ligne. Nous vous invitons à adhérer dès à présent, avant les quatrièmes rencontres à venir. Le bilan financier des 3RNCDS est à rendre pour le mois de Juin au MTES.

Échanges avec la salle :

- *Fabrice Faurre (TEO) : faut-il une enveloppe budgétaire unique pour le réseau pour garder notre diversité comme identité forte vis-à-vis du ministère ?*
- *COPIL ReDeSa: le réseau est un plus, il ne doit pas centraliser les financements. Chaque association adhérente peut et doit chercher ses financements. La diversité doit rester de mise.*
- *On peut obtenir des financements en lançant des procès contre les entreprises polluées. (Rôle de ANSEL)*
- *Sophie LEBRUN (ESTRAN) : n'est-il pas hypocrite de chercher à récupérer de l'argent des entreprises que l'on dénonce ? Faire des procès pour des procès et utiliser de l'argent de la « pollution » la dérange moralement.*
- *Denis BLOT : le réseau n'est pas un parti politique.*

- **Définition du mode de gouvernance du ReDeSa.**

La fédération est une association loi 1901. Son objet est de regrouper des associations qui ont toutes un objet proche ou qui œuvrent dans le même sens. Chaque association peut s'affilier librement à une fédération, et de même, s'en retirer. La fédération implique d'avoir un seul représentant qui agit au nom de la fédération et qui organise les actions les communes, ce qui ne correspond pas à ce jour au projet du ReDeSa.

La coordination peut simplement coordonner les actions des associations composantes sans organiser elle-même l'action. Elle désigne des regroupements plus ou moins informels : réseau, conférence permanente, forum...

VOTE pour le changement de statut du ReDeSa : coordination et non fédération.

1 abstention

1 ne prend pas part au vote

21 pour

0 contre

- **Le terme « coordination » plutôt que « fédération » sera communément adoptée.** Légalement, après vérification, sur les statuts, il s'agit d'une fédération, terme employé par asso.gouv.fr. Nous nous engageons à parler d'une coordination ou d'un réseau, lorsque nous devons présenter le ReDeSa, sans en changer les statuts.

Vote pour Adhésion obligatoire à la charte ReDeSa (1 ne prend pas part au vote (car besoin de la validation de son association, 22 pour)

- **L'adhésion à la charte du ReDeSa est obligatoire pour intégrer le ReDeSa.**

- **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU ReDeSA**

Le conseil d'administration est un organe collégial de gouvernance, ses membres n'ont pas de pouvoir individuel. Dans le silence des statuts, les attributions du conseil d'administration sont limitées au seul pouvoir de gestion et d'administration courante, l'assemblée générale étant considérée comme l'organe souverain de l'association chargée de prendre les décisions fondamentales concernant celle-ci.

Les personnes physiques ou morales peuvent être au CA mais n'ont pas de droit de vote. Le nombre de personnes dans le CA doit être impair. A minima 5 personnes. Les membres du CA se réuniront 3 à 4 fois par an.

1 Personne représente une structure qui a le droit à 1 vote. 23 VOTE pour. Cette motion est adoptée par l'ensemble de l'AG constitutive.

➤ ELECTION DES MEMBRES DU CA

23: pour / 1 : ne prend pas part au vote.

Personnes morales :

- TEO
- La MARCHETERIE
- SOS MAL DE SEINE
- OSE
- UPJV- Habiter le Monde
- SEAMER ASSO
- ESTRAN
- MERTERRE
- NATURE LIBRE

Personnes physiques :

- Marie Singer
- Julie Désert.

➤ ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU ReDeSa

Le bureau est une émanation du conseil d'administration ; il est alors élu par lui et parmi ses membres.

Le bureau est composé du président de l'association, d'un trésorier et d'un secrétaire et adjoints selon l'importance de la structure. Le bureau dispose d'un rôle spécifique dans la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale et dans la prise de décisions de gestion, voire dans l'exercice du pouvoir disciplinaire. Le pouvoir de ses membres s'exerce alors collégialement. Il lui revient alors de veiller à la mise en œuvre des délibérations tant du Conseil d'Administration que de l'Assemblée Générale, d'assumer la gestion courante de l'association dans le cadre des orientations arrêtées, ou encore de veiller au bon fonctionnement statutaire, ainsi qu'au respect de la réglementation.

RESULTAT DE L'ELECTION du 13 octobre 2018.

5 personnes dans le bureau = votes à bulletin secret.

- La Marcheterie
- Denis Blot - UPJV Habiter le Monde EA 4287
- Marie Singer
- Julie Désert
- ESTRAN

SAMEDI 13 OCTOBRE- 13H00-17h00- Salle ANGO Dieppe-

Sujet 1 : STRATEGIES DU RESEAU- 13h30-15h00

Echanges avec la salle :

- *Jonathan HENICHART (SEAMERASSO)* : en faisant des nettoyages, on sensibilise des personnes déjà convaincues ! Cela n'a aucune utilité. Pire cela désensibilise des touristes qui trouvent toujours une plage propre. → Il faut mesurer notre impact après un nettoyage (impact médiatique, est-ce que le message transmis est le bon ? etc.), il faut dépasser la simple action de nettoyage. Les déchets ramassés doivent servir de pièces à conviction.
- *Thomas HEMBERGER (NATURE LIBRE)* : notre message ne doit pas diaboliser les collecteurs/ramasseurs. La solution unique n'existe pas.
- *Laurent COLASSE (SOS MAL DE SEINE)* : ce serait bien de réaliser un annuaire des associations collectrices de déchets avec un répertoire des ressources.
- *Julie DESERT (ReDeSa)*: Monter des partenariats avec d'autres associations, se positionner vis-à-vis de ces structures là (exemple : sur la taxe incitative = le problème est que cette taxe est défendue par l'association « Zero Waste France »).
- *Fabrice FAURRE (TEO LA ROCHELLE)* : une de nos priorités : augmenter le nombre de nos membres !



Résumé des actions à mettre en place :

1. Recenser les membres du réseau :

- Listing des participants aux dernières rencontres sur Agoraproject
- Faire une fiche type de présentation synthétique des membres du réseau : logo, domaine de compétences. (Répertoire de compétences)
- Actualiser la Base de données des acteurs avec les points GPS (travail amorcé par Mer Terre lors des 2èmes Rencontres)

2. Identification et représentation du Réseau

- Créer le site internet sur WordPress: diffuser / représentation – public. – Nomenclature du site web
- Créer une Charte graphique et un logo ReDeSa
- Courrier de présentation du ministère
- Se doter de commissions qui s'occupent de question spécifique et/ou créer un comité d'experts (composés de personnes extérieures au réseau ex : philosophe, juriste).

3. Créer une plateforme d'échanges pour :

- Mettre en relation les collecteurs sur des projets lancés (outils : Scoop-it pour le partage de données et apprendre à travailler ensemble)
- Partager les données pour les associations qui font de la caractérisation
- Question du partage des données : fonction de veille du réseau

4. Caractérisation des déchets / Données :

- Créer une charte territoriale du nettoyage
- Créer la charte du ramasseur pour mieux ramasser.

12. Prendre des positions communes au nom du ReDeSa sur certains sujets :

- Remise en place de la consigne
- Procédures juridiques communes
- Projet de plateforme en ligne scoop-it : cette plateforme permet de créer un journal en ligne sur un sujet spécifique.
- Plateforme de partage des données (projet amorcé avec le MNHN en 2018 par MER TERRE)
- Projet de texte contre la redevance incitative
- Charte sur le mode de ramassage des déchets sauvages
- Mise en place d'un comité de suivi de validation des informations.

13. **Valider la structure organisatrice des prochaines rencontres 2019.** : Fabrice FAURRE de l'association TEO à La Rochelle se propose. Cette décision se validera lors de la réunion de bureau du 14 octobre 2018.

Samedi 13 octobre 2019-15h30-16h30 : Créer des outils communs

Présentation d'une plateforme collaborative au service des acteurs impliqués dans la réduction des déchets « sauvages »



© ESTRAN Pôle Environnement

Par Isabelle Poitou – directrice de MerTerre, Dr en aménagement et Urbanisme, spécialisée déchets en milieux aquatiques

La mobilisation des associations de protection de l'environnement et du cadre de vie n'a jamais été aussi riche et foisonnante que ces dernières années. Convaincue que la coordination des acteurs concernés par la pollution des milieux par les déchets « sauvages » est un des facteurs clés du succès des mesures de réduction mises en œuvre, MerTerre et sa directrice Isabelle Poitou, crée des outils et des programmes qui décuplent la capacité des acteurs à agir ensemble, concrètement et de façon complémentaire.

Isabelle rappelle le contexte dans lequel s'inscrit la réalisation de cette plateforme.

Les 1^{ères} et 2^{èmes} Rencontres ont permis d'identifier les attentes et besoins des acteurs concernés. Par ailleurs, afin de consolider ces informations, une enquête de besoins spécifiques à la région Sud a été communiquée aux têtes de réseau qui ont répondu à 60 %. Des entretiens téléphoniques et en face à face ont été menés auprès de principales structures qui réalisent ses campagnes de caractérisation des déchets afin d'élaborer des fiches de caractérisation en cohérence avec les pratiques en cours.

Par ailleurs, le Ministère avait soutenu MerTerre pour mener une étude en 2016 et 2017 sur les dispositifs du type « Adopt a Beach » (Adopte une plage) développés dans le monde afin d'envisager leur application en France en accord avec les Conventions OSPAR et de Barcelone. Depuis ces travaux, MerTerre travaille à l'élaboration et la mise en œuvre de ce dispositif en France, appelé « Adopt'1 Spot », afin d'intégrer l'intérieur des terres.

Le Ministère a proposé à MerTerre de se rapprocher du Museum National d'Histoire Naturel afin qu'il développe la plateforme collaborative souhaitée dans le cadre de son programme 65 Millions d'observateurs (PIA – 2015/2019). C'est donc aujourd'hui, le MNHN qui développe le site internet du réseau des acteurs impliqués dans la lutte contre les déchets sauvages où le programme Adopt'1 Spot est proposé.

Isabelle présente tout d'abord **les objectifs de la plateforme** qui sont les suivant :

- Réduire les déchets dispersés, source de pollution des milieux naturels
- Coordonner, inciter, aider et valoriser les associations, les professionnels, les clubs sportifs, les organisations qui se mobilisent sur le territoire
- Coordonner, encourager les mobilisations individuelles et volontés de participer sur le terrain en croissance constante
- S'inspirer des actions existantes, des acteurs déjà engagés dans des programmes fédérateurs et qui fonctionnent dans d'autres pays
- Inscrire les initiatives bénévoles, les associations et les interventions des professionnels et institutions dans une démarche intégrée (cadre légal et logistique, connaître les zones nettoyées et les périodes à privilégier en fonction du rythme biologique des écosystèmes naturels).

Le contexte et les enjeux sont ensuite exposés, montrant qu'aujourd'hui encore, la production de plastique continue à augmenter ainsi que la dispersion des déchets « sauvages » dans les territoires à cause de comportements et modes de gestion inadaptés partagés par les entreprises, les pouvoirs publics et les consommateurs.

Elle présente ensuite **la place centrale tenue par les associations et autres acteurs de terrain** dans le socio-écosystème impliqué dans le processus de réduction/solution au problème des déchets sauvages.

La logique de construction des fiches de caractérisation afin d'obtenir des données utiles à la résolution du problème est exposée.

Les questions suivantes sont posées :

- Qu'est-ce qui serait le plus efficace pour résoudre ce problème ?
- Qu'est-ce qui est réalisable ?

Le but étant d'obtenir des informations qui permettent de définir un plan stratégique avec une hiérarchisation des actions inscrites dans le temps.

Le cadre de référence des politiques publiques dans lequel s'inscrit la problématique des « déchets sauvages » s'appuie sur deux axes :

1. celui des déchets marins pour les déchets dispersés avec l'application en France de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin et la loi déchets qui contient les points relatifs aux dépôts « sauvages » pour lesquels il n'existe pas encore de base de données participative nationale ;
2. celui des déchets en circuit « contrôlé » avec la feuille de route d'économie circulaire et le traitement des déchets par les collectivités territoriales avec l'ADEME, CITEO, etc.

La plateforme a pour vocation de répondre au problème des déchets dispersés et les données attendues doivent permettre de savoir quels matériaux sont majoritaires, de déterminer l'origine géographique des déchets, les secteurs d'activités économiques à leur source et les comportements de groupes cibles. L'objectif de la collecte de données lors de la caractérisation est de définir des actions ciblées, argumentées et mesurables.

Isabelle présente les résultats des enquêtes relatives aux attentes et besoins des parties prenantes (en annexe de la présentation jointe à ce compte rendu).

La méthode suivie par MerTerre pour construire les fiches de caractérisation des déchets a été la suivante :

- Etude des premiers résultats du programme de surveillance des déchets marins rassemblés par le Cedre dans le cadre de la directive Européenne Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM)
- Étude des méthodes utilisées par les collecteurs de déchets sauvages, associations, gestionnaires d'espaces naturels, structures d'insertion, (enquêtes, études, retours d'expérience)
- Prise en compte des recommandations de la DCSMM
- Intégration des préconisations du plan d'action national pour le milieu marin
- Articulation avec les méthodes de caractérisation de l'Ademe et des Collectivités locales
- Prise en compte des contraintes techniques du MNHN qui développe l'outil

Voir le diaporama afin de découvrir les fiches de caractérisation des déchets proposées.

Les fiches de relevés proposées comportent 4 niveaux de précision. Le niveau supérieur intègre systématiquement le niveau inférieur : « qui peut le plus peut le moins »

Niveau de précision des relevés	Qui Quand Où	Volumes matériaux Estimé Optionnel	Volume total Estimé	Poids total mesuré	Poids Matériaux mesuré	Nombre déchets indicateurs Faciles à compter	Marques Optionnel	Nombre déchets à compter 32 (MLW)	DCSMLM Niveau Expert
1	•	Optionnel	•			Optionnel	Optionnel		
2	•	•	•	•	•	•	Optionnel		
3	•	•	•	•	•		Optionnel	•	
4	•	•	•	•	•		Optionnel		•

Tableau récapitulatif des informations demandées dans chaque niveau

Isabelle présente ensuite le cahier des charges de la plateforme régionale en cours de développement, ainsi que l'agenda.

La plateforme régionale est aujourd’hui en ligne et accessible à tous pour avis www.remed-zero-plastique.org

Les fonctionnalités développées dans le site régionale sont les mêmes que celles prévues pour le site national.

Le site propose d’ores et déjà :

- Inscription des structures et présentation sous forme de fiche et présence sur la carte des acteurs avec système de filtres
- Publication des événements et présence sur la carte des actions avec système de filtres
- Possibilité pour les bénévoles d’indiquer leur participation aux événements

Les fonctionnalités suivantes seront rajoutées au fur et à mesure :

- Guides de nettoyage en fonction des milieux
- Ressources et contenus pédagogiques existants
- Informations clés
- Enjeux
- Actualités
- Fiches de relevé téléchargeables
- Enregistrement des relevés en ligne
- Adopt’1 Spot

Merci de visiter la plateforme régionale www.remed-zero-plastique.org et nous faire part de vos remarques et suggestions dans l’optique du développement de la plateforme nationale.

Isabelle.poitou@mer-terre.org

association@mer-terre.org

14 OCTOBRE 2019 – Réunion du bureau ReDeSa
- ESTRAN Cité de la mer- 9H00-11h30

Etaient présents :

- Marie SINGER
- Hervé PIGHIERA
- Julie DESERT
- Sophie LEBRUN
- Aurélie FENGLER

Choix de la fonction des membres du bureau

Secrétaire général/ représentant légal : LA MARCHETERIE (Hervé PIGHIERA)

Secrétaire adjointe : Marie SINGER

Secrétaire adjoint : Denis BLOT - Université de Picardie Jules Verne - Habiter le Monde EA 4287

Les secrétaires ont la charge de la tenue des différents registres de l'association, de la rédaction des procès-verbaux des assemblées et des conseils d'administration qu'ils signent afin de les certifier conformes. Il revient également au secrétaire de procéder aux déclarations obligatoires en préfecture, voire parfois de convoquer les différents organes de l'association. Plus généralement, il veille au bon fonctionnement matériel, administratif et juridique de l'association.

Trésorière : Julie DÉSSERT

Vice-trésorière : ESTRAN (Aurélie FENGLER/ Sophie LEBRUN)

Les trésorières ont la charge de tout ce qui concerne la gestion de l'association. Elles disposent, seules ou avec le président, de la signature sur les comptes bancaires de l'association. Les trésorières effectuent les paiements, recouvrent les dettes et font fonctionner les comptes de l'association.

Il conviendra que les statuts, voire le règlement intérieur, précisent sans ambiguïté la répartition des attributions entre le conseil d'administration et le bureau, afin de prévenir tout conflit de pouvoirs ultérieurs.

Annexe 1 : liste des participants des 3RNCDS

Etaient présents :

Structures	Représentants	En qualité de
Assemblée Nationale	Sébastien JUMEL	Député de la Seine Maritime 6ème circonscription
Syndicat Mixte du Port de Dieppe	Jean-Christophe LEMAIRE	Vice-président
Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime	Frédéric WEISZ	Vice-président à l'environnement
Ville de Dieppe	Nicolas LANGLOIS	Maire de la ville de Dieppe
ANSEL	Lionel LUCAS	
AQUAINVEST	Pascal COUTANT	Consultant
Art I Colour	Sophie HELENE	
Association Ecologie pour le Havre	Annie LEROY	Vice-présidente
Association Picardie Nature.	Maité Godefroy	Chargée de mission Sentinelles de la Nature
Association PUREMAR	Benoît QUEMAR	
Chargée de Mission Ministère	Bénédicte Jénot	Chargée de mission Natura 2000 en mer
Département de la Seine-Maritime Service Déchets, Risques et Aménagement	Brigitte VIAULT	
ENVIRONAT	Jérôme BONCHE	Administrateur
ESTRAN	Pascal AUBERT	Membre du conseil d'administration
ESTRAN	Christine CLEMENT	Membre du conseil d'administration
ESTRAN	Charlotte MICHEL	Directrice
ESTRAN	Henri BARCELOT	Consultant
ESTRAN	Sabrina souin	comptable
ESTRAN Pôle Environnement	Sébastien ABBRAHAM	Agent côtier- Chef d'équipe
ESTRAN Pôle Environnement	Sébastien LEROUX	Agent côtier- chef d'équipe adjoint
ESTRAN Pôle Environnement	Natacha Fanouillère	Agent côtier
ESTRAN Pôle Environnement	Nicolas SURPLIS	Agent côtier- encadrant technique
ESTRAN Pôle Environnement	Jérôme RATEL	Agent côtier
ESTRAN Pôle Environnement	Auréli FENGLER	Responsable du pôle Environnement- Membre du COPIL REDESA
ESTRAN Pôle Environnement	SOPHIE LEBRUN	Technicienne environnement
ESTRAN Pôle Environnement	Jérémy DELCROIX	Technicien environnement
ESTRAN Cité de la Mer	Fanny Doré	Responsable muséographie et événementiel
hammerdirt	Roger Erismann	
MerTerre	Isabelle POITOU	Membre du COPIL REDESA
Nature Libre	Thomas HEMBERGER	Président
OCEANOPLASTIC	Patrick FABRE	
Organe de Sauvetage Ecologique	Adeline GERRITSEN	Membre du COPIL REDESA
REDESA	Marie SINGER	Coordinatrice du REDESA
REDESA	Julie DESERT	Trésorière du REDESA
REDESA	Hervé PIGHIERA	Secrétaire du REDESA
Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine	Damien ONO DIT BIOT	Coordinateur de travaux Gestionnaire
Sea-Mer Asso	Jonathan HENICHART	Président
SOS Mal de Seine	Laurent Colasse	
SURFRIDER	Antoine BRUGE	Chargé de mission- Antenne Biarritz
SURFRIDER	Jenifer POUMEY	Chargé de mission- Antenne MARSEILLE
Teo la rochelle	Fabrice FAURRE	
Université de Picardie Jules Verne - Habiter le Organe de Sauvetage Écologique	Denis BLOT	Sociologue & Membre du COPIL REDESA
	Juliette LEROUX	

Etaient excusés :

Structures	Représentants
Bye Paille	Amina BOURI
Chargé de mission, DGA Aménagement et Environnement, Direction de l'eau et des Risques	Emmanuel HENAFF
CPIE Cherbourg	Benjamin POTEL
CPIE Vallée de l'Orne	Jean-Luc Balagher
Directeur DGA Aménagement et Environnement, direction de l'Environnement et de la Biodiversité	Jean-Frédéric JOLIMAITRE
Fédération MéGomNet	Eléanore MANDEL
hammerdirt	Shannon Erismann
OXYGENE	Ursula CHATIR
Sea-Mer Asso	Valentin Bécu
Sea-Mer Asso	Lénaïck Gosselin
Université Zéro Déchet	Camille DORMOY

Annexe 2 : comité de pilotage provisoire élu lors des 2RNCDS

Comité de Pilotage provisoire 2017 - 2018 (Conseil d'Administration 2017 - 2018)

Le Réseau Déchets Sauvages souhaite remercier chaleureusement ses adhérents et bénévoles, sans qui les différents projets ne seraient possibles.



BARREAU Cristina
Surfrider Foundation Europe



BLOT Denis
UPJV - Habiter le Monde
EA 4287



BRUGE Antoine
Surfrider Foundation Europe



DÉSERT Julie
UPJV - Habiter le Monde
EA 4287



FENGLER Aurélie
ESTRAN



GERRITSEN Adeline
OSE



HEMBERGER Thomas
Nature Libre



LEBRUN Sophie
ESTRAN



PIGHIERA Hervé
La marcheterie



POITOU Isabelle
Mer-Terre



POUMEY Jennifer
Surfrider Foundation Europe
- Méditerranée



SINGER Marie
Rédesiste bénévole

Annexe 3 : Conseil d'Administration 2018/2019 !

Conseil d'Administration 2018/2019



BARREAU Cristina
Surfrider Foundation
Europe



BLOT Denis
UPJV - EA 4287
Habiter le Monde



BRUGE Antoine
Surfrider Foundation
Europe



COLASSE Laurent
SOS Mal de Seine



DÉSERT Julie
UPJV - EA 4287
Habiter le Monde



FAURRE Fabrice
TEO La Rochelle



FENGLER Aurélie
ESTRAN



GERRITSEN Adeline



HEMBERGER Thomas
Nature Libre



HENICHART Jonathan
Sea-Mer



LEBRUN Sophie
ESTRAN



POITOU Isabelle
Mer-Terre



POUMEY Jennifer
Surfrider Foundation
Europe - Méditerranée





PIGHIERA Hervé
La Marcheterie





SINGER Marie
Rédésiste bénévole


Annexe 4 : contacts

 **Contact général :**
contact@reseau-dechets-sauvages.org
rencontres@reseau-dechets-sauvages.org
marie.singer@reseau-dechets-sauvages.org


 **Secrétaire :**
herve.pighiera@reseau-dechets-sauvages.org


 **Trésorière :**
julie.desert@reseau-dechets-sauvages.org

 <https://reseau-dechets-sauvages.org/>

 https://www.instagram.com/reseau_dechets_sauvages/
[@reseau_dechets_sauvages](https://www.instagram.com/reseau_dechets_sauvages)

 <https://www.facebook.com/reseaudchetssauvages/>
[@reseaudchetssauvages`](https://www.facebook.com/reseaudchetssauvages)

 <https://twitter.com/redesauvages>
[@redesauvages](https://twitter.com/redesauvages)

 [@RéseauDéchetsSauvages](https://www.youtube.com/@RéseauDéchetsSauvages)



Siège Social :
Réseau Déchets Sauvages (ReDeSa)
3120 Route d'Avignon
13090 Aix-en-Provence